Le Soir
PANORAMA
Le Soir sur Internet :
http:www.lesoirdalgerie.com
E-mail :
info@lesoirdalgerie.com

ICI MIEUX QUE LA-BAS

# Arménie ? Génocide ? De-quoi-je-me-mêle

J'en étais où ? Ah, oui, depuis un moment, j'avais l'ambition de pondre un pensum sur la loi votée par le Sénat français réprimant la négation du génocide arménien. Une loi mémorielle. Encore une ! Et à visée électoraliste ? Que oui ! Elle punit d'un an de prison et de 45 000 euros d'amende toute négation publique d'un génocide reconnu par la loi. Pour le moment, en France, deux génocides sont reconnus, la Shoah et le génocide contre les Arméniens. Je voulais donc m'y coller mais comme j'avais conscience qu'il est difficile d'apporter du nouveau («Kach j'did ?», me demande presto le chasseur de scoop qui veille dans ma tête), je me suis mis à traquer de la bonne doc, celle où tu découvres des trucs super que personne ne trouve.

En fait, je savais quoi dire. Mais pas comment. Et surtout pas… par qui ? Quelqu'un de «qualifié», quoi ! Que dire ? Ça tenait en un mot avec des traits d'union ou en cinq sans : de-quoi-je-me-mêle ? Par qui ? Eh bien, par Axel Poniatowski, président UMP de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale française qui a tout résumé pour *Métro* (25 janvier), un journal gratuit : «La France n'a pas à voter des lois sur des événements qui se sont produits à l'étranger.» Tout est dit. De-quoi-je-me-mêle, je te dis ! Et puis, je tombe sur ce tir au but de Jean-Pierre Chevènement : «Est-ce le rôle du Parlement français de s'ingérer dans l'écriture de l'Histoire, fût-ce de peuples qui nous sont proches ? Cela ne peut se faire qu'au mépris des intérêts et de la vocation de la France.»

Certes, de 1915 à 1917, le parti des Jeunes-Turcs, allié à l'Allemagne durant la Première guerre mondiale, a planifié la déportation et le massacre de 1,2 million d'Arméniens, soit les deux tiers de la population arménienne.

Le massacre est considéré comme le premier génocide du siècle, jamais reconnu par la Turquie où, avec la question kurde, il est à ce jour vu comme le tabou des tabous. Pressée, la Turquie concède tout de même qu'il y a eu non pas génocide mais massacre ayant fait 500 000 victimes. C'était la guerre, ajoutent les Turcs.

Restée en suspens à cause de l'acharnement de la Turquie à nier le génocide, la question laisse la brûlure d'un tison dans la mémoire des Arméniens. Une double douleur, due d'abord au souvenir du génocide lui-même ensuite au refus turc de le reconnaître !

Pourtant, il est l'un des quatre génocides reconnus par l'ONU ou des instances internationales dépendant d'elle. Avec la Shoah, le massacre des Tutsis par les milices hutues au Rwanda et le massacre de 65 000 à 8 000 Bosniaques par des Serbes de Bosnie à Srebrenica en juillet 1995, le caractère génocidaire des massacres du peuple arménien a été reconnu dans un rapport de l'ONU sur la question de la prévention et de la répression du crime de génocide. Connu du nom de son rapporteur Benjamin Whitaker, ce rapport établi par la Commission des droits de l'homme – Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités – lors de la 38e session du Conseil économique et social de l'ONU, a été approuvé par la Commission des droits de l'homme de l'ONU le 29 août 1985.

Une loi a été votée en France en 2001 reconnaissant le génocide contre les Arméniens. Celle qui a été adoptée par le Sénat lundi dernier vise la répression de la négation du génocide.

L'ironie de l'histoire est que, du temps où il était dominé par l'UMP, le Sénat français avait rejeté la loi. Changement de majorité au Sénat en faveur du PS, changement d'attitude vis-à-vis de la loi. Cette loi a des partisans et des adversaires dans les deux grands partis qui dominent la vie politique française, l'UMP et le PS. Que son adoption à quelques encablures de la présidentielle réveille une convoitise de voix arméniennes (500 000 Arméniens vivent en France) est admis par tous, y compris par le même Axel Poniatowski qui poursuit dans l'entretien cité plus haut : «Qu'il y ait des vues électoralistes, compte tenu de l'importance de la diaspora arménienne en France, est évident. Il est d'autant plus facile de confirmer cet aspect des choses qu'on est dans une loi paritaire, portée par l'UMP à l'Assemblée et le PS au Sénat.»

Jean-Pierre Chevènement, lui, y va de plein fouet : «Curieuse conjonction, à moins de trois mois de l'élection présidentielle ! Mais déjà tout est dit : la proposition de loi visant à "réprimer la contestation de l'existence du génocide arménien" est avant tout une opération de récupération électoraliste.»

Voilà, donc, reste à promulguer la loi. Interrogé à ce propos, Axel Poniatowski en convient : on ne va pas se précipiter pour la promulguer, un paquet de lois votées ne sont jamais promulguées.

Les observateurs interprètent la virulence de la réaction turque au de-quoi-je-me-mêle français, d'abord comme le résultat du titillement d'un sentiment nationaliste viscéralement réactif mais aussi comme une sorte d'avertissement… A qui ? Aux Etats-Unis, oui ! Si plusieurs pays ont légiféré sur la question, jamais aux Etats-Unis une résolution sur le génocide arménien n'a abouti.

Pourtant, il y en eut de nombreuses votées en commission au Congrès. Mais elles n'ont jamais passé le cap. Quand il était sénateur, Barack Obama n'était pas défavorable à la reconnaissance du génocide. Devenu président, il a fait montre de prudence à l'endroit d'Ankara.

La Turquie redoute cependant qu'à la faveur du centenaire du génocide en 2015, le climat de commémoration incline les Etats-Unis à prendre une loi dont se saisiraient les descendants des victimes pour lancer des actions

Par Arezki Metref
arezkimetref@free.fr

judiciaires collectives afin d'obtenir des dédommagements pour les biens mobiliers et immobiliers confisqués alors aux Arméniens. Revenons en France où l'intellectuel Régis Debray qualifie la loi d'absurde. Jean-Pierre Chevènement qui, comme on le sait, n'a pas la langue dans sa poche, met en garde contre les lois qui visent la judiciarisation de l'espace public parce qu'elles «constituent une gangrène qui permet à une multitude d'associations plus ou moins instrumentées de restreindre le champ de la liberté d'expression.

Cette gangrène, s'il n'est pas mis un terme à cette dérive, se retournera un jour contre la France et contre la République. La Vendée, la colonisation, et pourquoi pas la Croisade des Albigeois ? fourniront le terrain de guerres mémorielles que seule saurait prévenir une recherche historique exigeante».

A. M.

POUSSE AVEC EUX !

# Mal de crâne !

Par Hakim Laâlam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com
hlaalam@gmail.com

*Youcef Yousfi, le ministre de l'Energie, l'a promis : «Désormais, il y aura un contrôle renforcé sur les huiles.» Bien ! Très bien !*

Et le contrôle sur les grosses,
les très grosses huiles ?

Un juge anti-terroriste français veut venir en Algérie afin d'y autopsier les crânes des sept moines de Tibhirine, assassinés par les GIA. Le même juge, sûrement un hyperactif, veut aussi entendre Abderrezak El Para. Il faut que ce magistrat comprenne une bonne fois pour toutes qu'ici, en Algérie, la justice est indépendante. Totalement indépendante de notre bonne volonté, mais complètement en phase avec les antennes-relais. Et il ne suffit pas de vouloir venir en Algérie, comme une petite fleur des champs, en annonçant sa volonté ferme d'y analyser des crânes dévots pour que cela se fasse. Doucement, camarade Trévidic ! Ici, en Algérie, nous avons un gros problème avec les crânes, à l'origine, déjà. Les meilleurs crânes d'entre nous, nous les faisons fuir. Ceux qui s'entêtent à réfléchir autrement que comme prescrit dans le manuel de bonne conduite des crânes patriotes, on les range discrètement dans des placards. Et lorsque des crânes se mettent soudain à vouloir gambader tout seuls, hors des placards, sans demander leur avis aux gardiens du temple des crânes, on leur coupe les jambes ! Ce bon juge français aurait annoncé sa volonté d'autopsier des bras, des jambes, des queues ou toute autre partie du corps humain, je ne dis pas ! Mais des crânes ! Une fois pour toutes mon brave, il faut que vous compreniez notre rapport conflictuel avec les crânes et les cerveaux. Je vous prends un exemple récent : la France, votre pays, monsieur le juge, était prête à nous restituer une dizaine de crânes d'illustres figures de notre révolte contre l'invasion coloniale. Parmi eux des «bandits d'honneur» comme Boubaghla. Vous penseriez le plus logiquement du monde qu'Alger se serait félicité de ce geste, n'est-ce pas ? Eh ben non ! Alger se fout royalement de ces crânes et ne semble pas outre mesure pressée de les voir revenir ici dare-dare. Alors que dans le même temps, on nous a bassinés pendant des semaines avec «l'impérative nécessité historique et révolutionnaire» de récupérer un grand canon, emblème paraît-il de notre splendeur d'antan. Un canon rouillé, oui ! Marhaban ! Mais dix crânes vachement bien conservés de compatriotes ayant mouillé leurs chemises pour notre honneur, pas question ! Non ! Je vous le répète monsieur le magistrat, votre requête tombe vraiment mal, car nous sommes très chatouilleux sur tout ce qui a trait aux crânes et autres matières grises. Et là, je n'évoque même pas le ridicule de votre autre demande, celle qui consiste à vouloir entendre et auditionner Abderrezak El Para. Mais ça n'va pas non ? Vous vous rendez compte que 36 millions d'Algériens attendent avant vous de l'entendre ce bougre d'éclopé ? Faites la queue comme tout le monde, juge Trévidic ! Laissez-nous au moins la primeur d'entendre Abderrezak El Para nous expliquer que l'assassinat de Boudiaf est un acte isolé commis à la frontière avec le Maroc et la Mauritanie ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.